

FNB Harvest équilibré de revenu **Services publics mondiaux**

30 juin 2024

États financiers intermédiaires (non audité)



FNB Harvest équi pondéré de revenu Services publics mondiaux

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)		
Au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements	200 221 540 \$	173 371 657 \$
Trésorerie	3 714 421	2 799 620
Dividendes à recevoir	786 737	897 967
Souscriptions à recevoir	-	813 570
Plus-value latente des contrats de change à terme (note 6)	538 879	2 091 258
	205 261 577	179 974 072
Passif		
Passif courant		
Montants à payer pour l'achat de titres	-	513 668
Distributions à payer (note 4)	1 460 415	1 268 025
Montant à payer pour la vente d'options	504 113	437 097
	1 964 528	2 218 790
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	203 297 049 \$	177 755 282 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	16,23 \$	16,27 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest équi pondéré de revenu Services publics mondiaux

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)		
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2024	2023
Revenu		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	5 459 646 \$	4 479 583 \$
Intérêts à distribuer	45 865	-
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	1 097 830	1 858 703
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	6 940 356	(3 732 004)
Gain (perte) net sur les placements	13 543 697	2 606 282
Gain (perte) net sur les instruments dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les options vendues	(1 712 111)	(470 328)
Gain (perte) de change net réalisé	(1 248 576)	791 121
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	166 190	15 588
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(1 554 824)	445 865
Gain (perte) net sur les instruments dérivés	(4 349 321)	782 246
Revenu tiré du prêt de titres (note 9)	4 832	4 828
Autres revenus	24	-
Revenu total (montant net)	9 199 232 \$	3 393 356 \$
Charges (note 5)		
Frais de gestion	523 292 \$	442 306 \$
Retenues d'impôts	456 346	409 720
Coûts de l'information aux porteurs de parts	29 601	36 669
Honoraires d'audit	15 146	16 451
Honoraires des agents des transferts	5 069	5 053
Droits de garde et frais bancaires	47 521	44 939
Frais du comité d'examen indépendant	1 201	976
Droits de dépôt	16 962	17 427
Frais juridiques	-	3 110
Coûts de transactions (note 11)	272 072	216 103
Total des charges	1 367 210 \$	1 192 754 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 832 022 \$	2 200 602 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 4)	0,67 \$	0,25 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (non audité)		
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	177 755 282 \$	148 412 446 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 832 022 \$	2 200 602 \$
Transactions portant sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	39 402 050	29 003 388
Rachat de parts rachetables	(13 437 025)	(12 706 105)
Opérations sur parts rachetables, montant net	25 965 025 \$	16 297 283 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu net de placement	(4 796 061)	(3 366 378)
Remboursement de capital	(3 459 219)	(3 078 687)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(8 255 280) \$	(6 445 065) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	203 297 049 \$	160 465 266 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)		
Pour la période (note 2) close le 30 juin	2024	2023
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 832 022 \$	2 200 602 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
(Gain) perte de change sur la trésorerie	674	(9 498)
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(1 097 830)	(1 858 703)
(Gain) perte réalisé sur les options vendues	1 712 111	470 328
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(6 940 356)	3 732 004
Variation de la (plus-value) moins-value latente des options vendues	(166 190)	(15 588)
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	1 554 824	(445 865)
Produit de la vente de placements (note 4)	81 638 181	63 039 697
Achats de placements (note 4)	(84 640 703)	(65 689 828)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	108 785	(183 198)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	1 518 \$	1 239 951 \$
Activités de financement		
Produit net de l'émission de parts rachetables (note 4)	13 343 673	11 057 546
Rachat net de parts rachetables (note 4)	(4 366 826)	(4 728 073)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(8 062 890)	(6 334 295)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	913 957 \$	(4 822) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	915 475	1 235 129
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(674)	9 498
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 799 620	1 628 648
Trésorerie à la clôture de la période	3 714 421 \$	2 873 275 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus durant la période *	45 865 \$	- \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt *	5 114 530	3 902 504

* Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)		Au 30 juin 2024	
Nombre d'actions*	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS			
Services de télécommunication diversifiés – 29,9 %			
281 436	AT&T Inc.	6 662 558	7 357 704
2 984 495	BT Group PLC	6 490 357	7 243 801
126 800	Verizon Communications Inc.	6 889 735	7 153 851
9 100	Swisscom AG	6 786 013	7 004 395
1 324 041	Koninklijke KPN NV	5 612 754	6 944 737
316 878	TELUS Corporation	7 993 450	6 562 543
415 128	Telenor ASA	6 073 019	6 473 294
1 093 673	Telefonica, S.A.	6 309 781	6 345 327
424 079	Orange S.A.	6 470 357	5 811 865
		59 288 024	60 897 517
Compagnies d'électricité – 35,9 %			
140 153	Avangrid, Inc.	7 260 577	6 812 391
64 809	Pinnacle West Capital Corporation	6 692 858	6 772 000
68 746	Edison International	6 294 288	6 753 584
128 537	FirstEnergy Corp.	6 530 338	6 729 590
91 866	Evergy, Inc.	7 023 405	6 657 126
374 500	Iberdrola, S.A.	6 803 682	6 647 320
85 162	Eversource Energy	7 059 238	6 607 048
144 406	Emera Incorporated	7 688 291	6 592 134
212 655	SSE PLC	5 807 609	6 580 979
252 500	Endesa, S.A.	6 874 123	6 486 920
58 500	VERBUND AG, cat. A	6 572 916	6 312 479
		74 607 325	72 951 571
Services de distribution de gaz aux collectivités – 2,6 %			
181 048	Naturgy Energy Group, S.A.	6 715 819	5 347 559
		6 715 819	5 347 559
Producteurs indépendants d'énergie et d'électricité renouvelable – 3,1 %			
161 865	Brookfield Renewable Corporation, cat. A	6 852 312	6 273 887
		6 852 312	6 273 887
Services d'utilité publique divers – 8,6 %			
97 041	Dominion Energy, Inc.	7 100 921	6 505 090
295 200	ENGIE S.A.	6 838 856	5 767 409
335 732	National Grid PLC	5 602 494	5 124 363
		19 542 271	17 396 862
Pétrole, gaz et combustibles – 17,3 %			
124 093	The Williams Companies, Inc.	5 653 608	7 215 031
140 978	Pembina Pipeline Corporation	6 503 996	7 156 043
261 337	Kinder Morgan, Inc., cat. P	6 077 520	7 103 964
61 997	ONEOK, Inc.	5 399 331	6 916 663
137 712	Enbridge Inc.	6 895 743	6 702 443
		30 530 198	35 094 144
FNB du marché monétaire – 1,1 %			
45 200	FNB Harvest de bons du Trésor du Canada, part de cat. A	2 262 090	2 260 000
		2 262 090	2 260 000
Total des actions – 98,5 %		199 798 039	200 221 540

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (suite)		Au 30 juin 2024	
Nombre d'actions*	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
OPTIONS			
Services de télécommunication diversifiés – (0,1 %)			
(97 700)	TELUS Corporation – juill. 2024 à 22 CAD	(26 379)	(4 397)
(218 700)	Telefonica, S.A. – juill. 2024 à 4,1 EUR	(7 057)	(6 408)
(2 900)	Swisscom AG – juill. 2024 à 510 CHF	(17 520)	(16 515)
(135 700)	Orange S.A. – juill. 2024 à 9,6 EUR	(27 324)	(17 893)
(423 600)	Koninklijke KPN NV – juill. 2024 à 3,6 EUR	(30 851)	(24 825)
(40 400)	Verizon Communications Inc. – juill. 2024 à 41 USD	(34 202)	(34 267)
(89 600)	AT&T Inc. – juill. 2024 à 19 USD	(17 128)	(36 773)
(955 000)	BT Group PLC – juill. 2024 à 145 GBP	(22 125)	(37 159)
		(182 586)	(178 237)
Compagnies d'électricité – (0,1 %)			
(119 800)	Iberdrola, S.A. – juill. 2024 à 12,5 EUR	(13 565)	(3 511)
(26 500)	Eversource Energy – juill. 2024 à 60 USD	(19 901)	(6 526)
(29 200)	Evergy, Inc. – juill. 2024 à 55 USD	(13 955)	(9 987)
(21 200)	Edison International – juill. 2024 à 72,5 USD	(34 737)	(13 921)
(40 900)	FirstEnergy Corp. – juill. 2024 à 39 USD	(33 508)	(13 988)
(18 700)	VERBUND AG – juill. 2024 à 77 EUR	(39 753)	(18 356)
(44 400)	Emera Incorporated – juill. 2024 à 46 CAD	(27 972)	(25 086)
(68 000)	SSE PLC – juill. 2024 à 1850 GBP	(39 170)	(25 283)
		(222 561)	(116 658)
Services de distribution de gaz aux collectivités – (0,0 %)			
(57 900)	Naturgy Energy Group, S.A. – juill. 2024 à 21 EUR	(26 554)	(14 421)
		(26 554)	(14 421)
Producteurs indépendants d'énergie et d'électricité renouvelable – (0,0 %)			
(50 100)	Brookfield Renewable Corporation – juill. 2024 à 41 CAD	(35 070)	(13 778)
		(35 070)	(13 778)
Services d'utilité publique divers – (0,0 %)			
(107 400)	National Grid PLC – juill. 2024 à 920 GBP	(17 108)	(11 144)
(29 900)	Dominion Energy, Inc. – juill. 2024 à 50 USD	(36 744)	(16 362)
(94 400)	ENGIE S.A. – juill. 2024 à 14 EUR	(35 883)	(24 895)
		(89 735)	(52 401)
Pétrole, gaz et combustibles – (0,1 %)			
(65 000)	Kinder Morgan, Inc. – juill. 2024 à 20,5 USD	(16 863)	(8 892)
(20 500)	Enbridge Inc. – juill. 2024 à 48 CAD	(11 890)	(20 910)
(19 700)	ONEOK, Inc. – juill. 2024 à 82,5 USD	(25 555)	(23 986)
(39 500)	The Williams Companies, Inc. – juill. 2024 à 43 USD	(43 148)	(24 317)
(44 900)	Pembina Pipeline Corporation – juill. 2024 à 50 CAD	(31 879)	(50 513)
		(129 335)	(128 618)
Total des options – (0,3 %)		(685 841)	(504 113)
Total des placements – 98,2 %		199 112 198	199 717 427
Contrats de change à terme (note 6) – 0,3 %			538 879
Autres actifs, moins les passifs – 1,5 %			3 040 743
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – 100,0 %			203 297 049

* Pour les options, ce chiffre représente le nombre total d'actions de la position pouvant être visées par une assignation de levée en vertu du contrat d'options.

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

NOTES ANNEXES PROPRES AU FONDS (non audité)

Consultez les notes annexes pour en savoir plus sur les présentes informations.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Le Fonds est un fonds d'investissement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 7 janvier 2019 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Groupe de portefeuilles Harvest Inc. est le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le fiduciaire du Fonds, et son siège social est situé au 610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

Le Fonds investit dans des actions d'émetteurs mondiaux du secteur des services publics, et vend des options d'achat couvertes sur au plus 33 % de ses placements dans le but d'offrir un flux de trésorerie mensuel aux porteurs de parts et de réduire la volatilité du rendement global du Fonds. En outre, le Fonds fournit aux porteurs de parts une possibilité de participation à la plus-value du capital.

PARTS RACHETABLES (note 4)

Le Fonds offre des parts de catégorie A libellées en dollars canadiens. En tout temps, il couvre en dollars canadiens l'exposition aux devises d'une grande partie de la valeur des placements en devises du portefeuille afin de réduire l'exposition directe au risque de change pour les porteurs de parts.

Les parts de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole HUTL. Le cours de clôture par part de catégorie A s'établissait comme suit :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Catégorie A	16,28 \$	16,34 \$

Souscriptions et rachats

Les parts suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Catégorie A
Total en circulation au 1^{er} janvier 2024	10 925 000
Parts rachetables émises	2 425 000
Parts rachetables rachetées	(825 000)
Total en circulation au 30 juin 2024	12 525 000
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 30 juin 2024	11 680 495

	Catégorie A
Total en circulation au 1^{er} janvier 2023	8 575 000
Parts rachetables émises	1 650 000
Parts rachetables rachetées	(725 000)
Total en circulation au 30 juin 2023	9 500 000
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 30 juin 2023	9 143 370

Le tableau ci-dessous présente le montant des souscriptions en nature et des rachats effectués au cours de la période.

	30 juin 2024	30 juin 2023
Valeur des titres reçus (\$)	26 871 947	18 391 254
Valeur des titres payés (\$)	(9 070 199)	(7 978 032)

D'autres fonds gérés par le gestionnaire détenaient le pourcentage suivant de la valeur liquidative du Fonds :

	% de l'actif net
30 juin 2024	41,6
31 décembre 2023	39,0

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES (note 5)

Frais de gestion

Le gestionnaire a droit à des honoraires correspondant à 0,50 % de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds (taxes en sus) par année.

Autres charges

Les charges suivantes sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2024	19 223
30 juin 2023	22 878

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

Renoncations et absorptions

Aucuns frais de gestion n'ont été absorbés ou n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023.

Autres opérations

Les dirigeants, les administrateurs et les parties liées du gestionnaire acquièrent des parts du Fonds, à l'occasion, dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales. Au 30 juin 2024, les dirigeants et les administrateurs détenaient 2 175 parts du Fonds (4 147 parts au 31 décembre 2023).

CONTRATS DE CHANGE À TERME (note 6)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds avait conclu les contrats de change à terme suivants :

30 juin 2024					
Contrepartie/notation	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent (\$)	Prix du contrat
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	10 juillet 2024	10 851 548 CAD	7 921 000 USD	17 252	0,7299
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	24 juillet 2024	6 619 263 CAD	50 897 000 NOK	97 437	7,6892
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	24 juillet 2024	20 148 284 CAD	11 610 000 GBP	77 191	0,5762
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	24 juillet 2024	7 008 942 CAD	4 546 000 CHF	73 780	0,6486
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	24 juillet 2024	25 750 385 CAD	17 528 000 EUR	57 957	0,6807
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	25 juillet 2024	29 374 655 CAD	21 414 000 USD	94 688	0,7290
La Banque Toronto-Dominion, AA-	10 juillet 2024	10 859 762 CAD	7 921 000 USD	25 466	0,7294
La Banque Toronto-Dominion, AA-	24 juillet 2024	25 718 996 CAD	17 528 000 EUR	26 567	0,6815
La Banque Toronto-Dominion, AA-	25 juillet 2024	29 348 508 CAD	21 414 000 USD	68 541	0,7296
Total				538 879	

31 décembre 2023					
Contrepartie/notation	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent (\$)	Prix du contrat
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	18 janvier 2024	14 655 643 CAD	10 745 000 USD	421 325	0,7332
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	25 janvier 2024	38 773 841 CAD	25 950 000 EUR	793 255	0,6693
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	25 janvier 2024	16 865 604 CAD	9 800 000 GBP	316 644	0,5811
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	25 janvier 2024	5 479 879 CAD	42 900 000 NOK	(116 479)	7,8286
Banque Canadienne Impériale de Commerce, A+	31 janvier 2024	20 201 310 CAD	15 145 000 USD	141 669	0,7497
La Banque Toronto-Dominion, AA-	18 janvier 2024	14 650 905 CAD	10 745 000 USD	416 588	0,7334
La Banque Toronto-Dominion, AA-	31 janvier 2024	20 177 897 CAD	15 145 000 USD	118 256	0,7506
Total				2 091 258	

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

Compensation des contrats de change à terme

Au 30 juin 2024, aucun des modes de règlement des contrats de change à terme conclus par le Fonds ne répondait aux critères de compensation dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2023, les modes de règlement de certains contrats de change à terme conclus par le Fonds répondaient à ces critères.

Les tableaux ci-dessous présentent les instruments financiers comptabilisés qui n'ont pas été compensés au 30 juin 2024 et qui ont été compensés au 31 décembre 2023. La compensation n'est plus possible advenant la faillite de la contrepartie.

30 juin 2024			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts (\$)	Montant admissible à la compensation (\$)	Montants compensés nets (\$)
Actifs dérivés	538 879	-	538 879
Passifs dérivés	-	-	-

31 décembre 2023			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts (\$)	Montant admissible à la compensation (\$)	Montants compensés nets (\$)
Actifs dérivés	2 207 737	(116 479)	2 091 258
Passifs dérivés	(116 479)	116 479	-

INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (note 7)

Autre risque de prix

Le pourcentage de l'actif net attribuable aux parts rachetables du Fonds qui était composé de placements se négociant sur des marchés boursiers s'établissait comme suit :

	% de l'actif net
30 juin 2024	98,2
31 décembre 2023	97,3

Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	Montant (\$)
30 juin 2024	9 985 871
31 décembre 2023	8 646 728

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire significatif. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'était pas importante.

Risque de liquidité

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois ou étaient payables à vue.

Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important.

Risque de crédit

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds était peu exposé au risque de crédit.

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

Risque de change

L'exposition nette du Fonds au risque de change est présentée ci-dessous. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 30 juin 2024				
Monnaie	Exposition (CAD)	Contrats à terme (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Euro	50 340 717	51 384 857	(1 044 140)	(0,5)
Couronne norvégienne	6 473 541	6 521 826	(48 285)	-
Livre sterling	19 698 202	20 071 094	(372 892)	(0,2)
Couronne suédoise	244	-	244	-
Franc suisse	7 006 506	6 935 162	71 344	-
Dollar américain	82 569 260	80 228 526	2 340 734	1,2
Total	166 088 470	165 141 465	947 005	0,5

Au 31 décembre 2023				
Monnaie	Exposition (CAD)	Contrats à terme (CAD)	Exposition nette (CAD)	% de l'actif net
Euro	38 821 540	37 980 586	840 954	0,5
Couronne norvégienne	5 976 946	5 596 358	380 588	0,2
Livre sterling	17 746 733	16 548 960	1 197 773	0,7
Couronne suédoise	248	-	248	-
Franc suisse	66	-	66	-
Dollar américain	70 323 022	68 587 916	1 735 106	1,0
Total	132 868 555	128 713 820	4 154 735	2,0

Les expositions monétaire et non monétaire au risque de change sont les suivantes :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Exposition monétaire (\$)	1 803 411	533 389
Exposition non monétaire (\$)	164 285 059	132 335 166

Si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) (\$)	47 350	207 737
Augmentation (diminution) (%)	-	0,1

Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Placements à la juste valeur au 30 juin 2024				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	197 961 540	-	-	197 961 540
FNB du marché monétaire	2 260 000	-	-	2 260 000
Dérivés				
Contrats de change à terme	-	538 879	-	538 879
Total des actifs financiers	200 221 540	538 879	-	200 760 419
Passifs financiers				
Dérivés				
Options	(303 703)	(200 410)	-	(504 113)
Total des passifs financiers	(303 703)	(200 410)	-	(504 113)

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2023				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	173 371 657	-	-	173 371 657
Dérivés				
Contrats de change à terme	-	2 091 258	-	2 091 258
Total des actifs financiers	173 371 657	2 091 258	-	175 462 915
Passifs financiers				
Dérivés				
Options	(275 922)	(161 175)	-	(437 097)
Total des passifs financiers	(275 922)	(161 175)	-	(437 097)

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023.

Risque de concentration

Le risque de concentration du Fonds par secteur d'activité et/ou par pays est présenté ci-dessous.

Régions :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	% de l'actif net	% de l'actif net
États-Unis	43,8	43,0
Canada	14,3	19,3
Espagne	12,2	9,2
Royaume-Uni	9,3	10,0
France	5,8	2,9
Suisse	3,4	-
Pays-Bas	3,4	3,1
Norvège	3,2	3,4
Autriche	3,1	-
Trésorerie et autres actifs et passifs	1,5	1,5
Contrats de change à terme	0,3	1,2
Finlande	-	3,3
Allemagne	-	3,3
Options	(0,3)	(0,2)
Total	100,0	100,0

Segments de marché :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	% de l'actif net	% de l'actif net
Compagnies d'électricité	35,9	32,9
Services de télécommunication diversifiés	29,9	28,0
Pétrole, gaz et combustibles	17,3	19,9
Services d'utilité publique divers	8,6	9,9
Producteurs indépendants d'énergie et d'électricité renouvelable	3,1	3,6
Services de distribution de gaz aux collectivités	2,6	3,2
Trésorerie et autres actifs et passifs	1,5	1,5
FNB du marché monétaire	1,1	-
Contrats de change à terme	0,3	1,2
Options	(0,3)	(0,2)
Total	100,0	100,0

FNB Harvest équilibré de revenu Services publics mondiaux

PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES (note 8)

Le FNB sous-jacent au 30 juin 2024 est présenté ci-dessous. Le Fonds ne détenait aucun FNB sous-jacent au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024	Valeur comptable du FNB sous-jacent (\$)	Pourcentage de la participation dans l'actif du FNB sous-jacent (%)
FNB Harvest de bons du Trésor du Canada, part de cat. A	2 260 000	7,2

OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES (note 9)

Les tableaux suivants présentent un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et les revenus tirés du prêt de titres par le Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 :

Pour la période close le 30 juin 2024	Montant (\$)	% du revenu brut
Revenu tiré du prêt de titres, montant brut	8 053	100,0
Rémunération des placeurs pour compte – State Street Bank and Trust Company	3 221	40,0
Revenu tiré du prêt de titres, montant net	4 832	60,0

Pour la période close le 30 juin 2023	Montant (\$)	% du revenu brut
Revenu tiré du prêt de titres, montant brut	8 047	100,0
Rémunération des placeurs pour compte – State Street Bank and Trust Company	3 219	40,0
Revenu tiré du prêt de titres, montant net	4 828	60,0

La valeur des titres prêtés et de la garantie reçue au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 s'établit comme suit :

	Juste valeur des titres prêtés (\$)	Juste valeur de la garantie (\$)
30 juin 2024	4 463 728	4 784 505

	Juste valeur des titres prêtés (\$)	Juste valeur de la garantie (\$)
31 décembre 2023	2 350 798	2 478 152

IMPÔTS (note 10)

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Son année d'imposition prend fin le 15 décembre.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes en capital suivantes pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs.

	Montant (\$)
Pertes en capital	6 141 120

À la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes autres qu'en capital suivantes pouvant être déduites des revenus des années ultérieures.

	Montant (\$)	Année d'échéance
Pertes autres qu'en capital	-	-

PAIEMENTS INDIRECTS (note 11)

La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023.

Notes annexes (non audité)

30 juin 2024

1. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») le 19 août 2024.

2. PÉRIODE DE PRÉSENTATION

L'état de la situation financière est arrêté au 30 juin 2024, et les données comparatives sont tirées de la période close le 31 décembre 2023 si le Fonds existait déjà à cette date. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie sont tirés de la période allant du 1^{er} janvier 2024 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 30 juin 2024. Les données comparatives sont tirées de la période allant du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 30 juin 2023 si le Fonds existait déjà à cette date. La période représente un semestre, sauf pour les Fonds établis en 2023 ou en 2024. Les dates de création et de lancement sont indiquées dans les notes propres au Fonds à la rubrique « Renseignements sur le Fonds ».

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 (le cas échéant), il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon la norme de comptabilité IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions ou des fonds négociés en bourse. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des parts rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation des normes IFRS de comptabilité*, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus tirés du prêt de titres sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les distributions provenant des fiducies de revenu ou des FNB sous-jacents sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les renseignements dont dispose le gestionnaire. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement. Elles sont présentées au poste « Autres ajustements au coût des placements » des tableaux des flux de trésorerie. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent des gains en capital sont incluses au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » de l'état du résultat global.

Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Lorsqu'un Fonds détient plusieurs catégories de parts, les frais de gestion directement attribuables à une catégorie sont imputés à celle-ci, le cas échéant. Les charges d'exploitation, les revenus ainsi que les gains et pertes en capital réalisés et latents communs aux catégories de Fonds sont habituellement répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui leur revient. Les gains et les pertes réalisés et latents sur contrats de change à terme sont attribués uniquement à la catégorie A, qui est couverte.

Notes annexes (non audité)

30 juin 2024

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Contrats de change à terme

Lorsque le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change, leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notional du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global, et affectés à la catégorie A jusqu'à ce que les contrats soient dénoués ou partiellement réglés.

Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie à une date donnée correspond à la quote-part de l'actif du Fonds revenant à chaque catégorie, moins la quote-part du passif du Fonds revenant à cette catégorie (à l'exception des contrats de change à terme, qui sont uniquement attribués à la catégorie A), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Options

Le Fonds peut conclure des contrats d'options si sa stratégie de placement le permet. Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période pour cette catégorie.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires.

- b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon la norme de comptabilité IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application de la norme de comptabilité IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles de chaque catégorie représentant une participation indivise et égale dans cette catégorie de l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds.

Souscriptions et rachats

Chaque jour ouvrable, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du Fonds.

Notes annexes (non audité)

30 juin 2024

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme le jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et/ou de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées; ou
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées.

Chaque jour ouvrable, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les souscriptions et les rachats dont le règlement s'effectue avec un panier de titres sont désignés comme des opérations en nature. Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement figurant aux tableaux des flux de trésorerie des Fonds excluent les opérations hors trésorerie. La principale différence entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et aux tableaux des flux de trésorerie concerne les opérations en nature. De même, les opérations en nature sont exclues, comme il se doit, des postes « Achats de placements » et « Produit de la vente de placements » des tableaux des flux de trésorerie.

Distributions

Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital, les dividendes et les intérêts réalisés.

Le Fonds peut verser des distributions périodiques ou des distributions de fin d'exercice supplémentaires sous la forme de parts réinvesties, qui sont par la suite consolidées. Dans ce dernier cas, cela n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part, mais ces distributions réinvesties font augmenter le coût de base des parts qui ne sont pas détenues dans un régime enregistré.

S'il y a lieu, le Fonds offre aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir leurs distributions mensuelles dans le cadre d'un régime de réinvestissement des distributions. Ce régime permet de réinvestir automatiquement, au gré du porteur, les distributions mensuelles en trésorerie du Fonds dans des parts supplémentaires de catégories A, B ou U (selon le cas), conformément aux modalités du régime. Le réinvestissement des distributions mensuelles fonctionne exclusivement par rachat sur le marché.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires facturés quotidiennement et versés mensuellement selon un pourcentage annuel de la valeur liquidative du Fonds, taxes applicables en sus. Les Fonds qui investissent dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire ne lui payent aucuns frais de gestion directement. Toutefois, les FNB sous-jacents détenus par un tel Fonds paient des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais d'opérations. Il n'est pas tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement à l'égard de ces placements lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par le FNB sous-jacent pour obtenir le même service. En conséquence, le total des frais de gestion réels à payer indirectement au gestionnaire à l'égard d'un placement dans le Fonds sera supérieur à zéro.

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, consentir à un Fonds ou à certains porteurs de parts un rabais sur les frais de gestion qu'il serait autrement en droit d'exiger, à condition que le Fonds verse périodiquement à ces porteurs de parts le montant des frais de gestion réduits à titre de distributions des frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris l'activité dans le compte. Toute conséquence fiscale découlant de la distribution des frais de gestion incombera généralement au porteur de parts qui reçoit la distribution.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

Autres charges

Le Fonds peut rembourser au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Groupe de portefeuilles Harvest Inc. et/ou les catégories ou séries de chaque fonds concerné. Ces charges sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

Renoncations et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion et en tout temps, renoncer aux frais de gestion ou les absorber sans avis préalable aux porteurs de parts.

6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminé. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel ajusté du risque de contrepartie.

Compensation des contrats de change à terme

Lorsque les contrats de change à terme satisfont aux critères de compensation, le Fonds doit opérer compensation des montants des actifs et des passifs connexes et présenter le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière.

Notes annexes (non audité)

30 juin 2024

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, en plus des risques décrits ci-dessous, le Fonds peut être indirectement exposé à un risque dans la mesure où le FNB sous-jacent détient des instruments financiers exposés à ces risques. Les notes annexes propres au Fonds présentent les risques directs et l'exposition proportionnelle aux risques des FNB Harvest sous-jacents, le cas échéant.

Les Fonds qui utilisent le levier sont considérés comme des fonds communs de placement alternatifs au sens du Règlement 81-102. Par conséquent, ils sont autorisés à investir dans des catégories d'actifs et à utiliser des stratégies de placement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Ils peuvent notamment investir dans d'autres fonds communs de placement alternatifs et emprunter de la trésorerie à des fins de placement, et ils disposent d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base. Les stratégies utilisées dépendent des objectifs de placement du Fonds. Toutefois, dans certaines conditions de marché, toutes ces stratégies peuvent accentuer le rythme auquel le Fonds perd de la valeur.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres. Cette situation pourrait nuire significativement aux résultats futurs du Fonds.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme couvrant une partie ou la quasi-totalité de la valeur du portefeuille afin de réduire les risques liés aux variations des devises par rapport au dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue en titres et en trésorerie. Le Fonds est peu exposé au risque de liquidité lorsque le règlement des rachats s'effectue en titres. Lorsque le règlement des rachats s'effectue en trésorerie, il est possible que le Fonds doive liquider des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les Fonds peuvent également conclure des contrats de change à terme qui sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain latent sur les contrats à terme.

Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie.

Notes annexes (non audité)

30 juin 2024

8. PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque le droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, le placement dans les FNB sous-jacents est une entité structurée non consolidée, car le processus décisionnel concernant les activités de ces FNB sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par le Fonds ou par d'autres investisseurs. Par conséquent, la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global. Le Fonds ne fournit pas de soutien supplémentaire, de nature financière ou autre, aux FNB sous-jacents, et ne s'est pas engagé à le faire.

9. PRÊT DE TITRES

Le Fonds peut conclure des arrangements de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à vue. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et est inscrit au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état du résultat global. Un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et les revenus tirés du prêt de titres est présenté dans les notes propres au Fonds. La valeur de marché totale de l'ensemble des titres prêtés par un Fonds ne peut être supérieure à 50 % de la valeur liquidative de ce Fonds.

La garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur courante des titres prêtés, comme l'exige le Règlement 81-102. La garantie est constituée de titres admissibles ayant une notation désignée (le cas échéant) au sens du Règlement 81-102, notamment A) de titres de créance émis, ou garantis pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par i) le gouvernement du Canada ou de tout province ou territoire du Canada, ii) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, iii) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, iv) une banque, une société de prêt, une société de fiducie, une société d'assurances, une caisse d'épargne, une coopérative de crédit ou une caisse populaire autorisée à faire affaire au Canada ou dans un de ses provinces ou territoires, ou la Fédération des caisses Desjardins du Québec, v) une institution financière qui n'est pas constituée ou organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire canadien, pourvu que, dans chaque cas, les titres de créance de cet émetteur ou de ce garant qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée aient une notation désignée au sens du Règlement 81-102, B) de billets de trésorerie qui ont une durée de 365 jours ou moins et ont été émis par une personne ou une société autre qu'un gouvernement ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, ou C) de titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds d'investissement, ou échangeables contre de tels titres, et équivalents ou supérieurs en nombre à ceux-ci.

La juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue est présentée dans les notes propres au Fonds.

10. IMPÔTS

La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs.

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds, à l'exception des intérêts sur la facilité de prêt, comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

11. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire.

12. EMPRUNT

Le Fonds peut contracter des emprunts à des fins de placement. Le montant de ces emprunts porte intérêt à des taux négociés, et ces intérêts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Le solde restant et les intérêts dus non payés à la fin de la période sont respectivement présentés aux postes « Emprunt » et « Intérêts à payer » de l'état de l'évolution de l'actif net. Les intérêts payés au cours de la période sont inscrits au poste « Charge d'intérêts » de l'état du résultat global.

Siège Social

610 Chartwell Rd, Bureau 204 Oakville, Ontario L6J 4A5

Numéro de téléphone: 416.649.4541

Numéro sans frais: 866.998.8298

Numéro de télécopie: 416.649.4542

Courriel: info@HarvestETFs.com

The logo features the word "HARVEST" in a large, white, serif font. The letter "H" is significantly larger and more stylized than the other letters. Below "HARVEST" is the acronym "FNB" in a smaller, white, sans-serif font. A thin white horizontal line is positioned below the "FNB" text.

*H*ARVEST
FNB

fr.HarvestETFs.com

